

Conférence de presse du 10 janvier 2020

Notre objectif principal, dans ces élections municipales, est de sortir notre ville de TARBES du déclin économique et social dans lequel les mauvais choix politiques de la municipalité en place l'ont plongée. Mais aucune prospérité économique n'est possible sans le préalable indispensable de la sécurité : assurer la tranquillité publique est en effet la condition préalable à l'attractivité d'une ville, à la vie de famille à l'exercice du commerce.

Or la situation sécuritaire à TARBES s'est considérablement dégradée et il est incontestable que les agressions, les braquages, les trafics de drogues s'y multiplient de plus en plus.

Avant toutes choses, il faut donc rétablir la sécurité des citoyens à TARBES.

➤ CONSTAT :

-**Commissariat** : Le commissariat municipal actuel est fermé à 17h chaque jour, et fermé le WE ; la Police municipale arrête le travail à 20h et ne travaille pas le dimanche. Il y a **rupture nette dans le service de sécurité** à rendre aux Tarbais.

-**Effectifs** : Police municipale en 2017 : 21 agents de PM (+3 recrutés en 2019= 24) et 25 agents ASVP (chargés principalement de constater les infractions au code de la route et de délivrer les PV de stationnement). Moyenne nationale (enquête « Villes de France » 2018) = 7 agents pour 10 000 habitants (dont 2,2 cadres et 4,5 agents)

Il faudrait donc déjà 28 agents à Tarbes pour être seulement dans la moyenne.

Les effectifs ne sont donc **pas à la hauteur d'une ville de 40 000 hab**, surtout si l'on en décompte les 4 postes de la « brigade équestre », d'une totale inutilité opérationnelle, et ceux de la police du stationnement (en sus des ASVP).

-**Vidéo-protection** : 30 avril 2019 : annonce d'ajout de 38 caméras (total 64 à terme) et 10 à 20 caméras piétons embarquées (imposées par la loi) ;

C'est là un lot de **mesurettes insuffisantes**.

Une ville comme FREJUS (53000h) a 131 agents de PM et 140 caméras, ARRAS (42000 h) a 244 caméras

➤ PROJET : « RETABLIR LA SECURITE D'ABORD ! » :

Article L511-1 du Code de la sécurité intérieure : Les agents de la police municipale sont des fonctionnaires territoriaux qui ont pour mission la prévention et la surveillance du bon ordre, de la tranquillité, de la sécurité et de la salubrité publiques. Ils agissent sous autorité du maire.

Les missions de la Police nationale et celles de la Police municipale sont complémentaires, mais ne peuvent pas se confondre.

-**Un VRAI commissariat municipal opérationnel** : Tolérance zéro **7J/7 et 24h/24** : Commissariat municipal ouvert et opérationnel de jour comme de nuit, en permanence.

Effectifs par conséquent nécessaires à une présence permanente de la PM: **tripler les effectifs sur 6 ans, portés à 65 agents de Police Municipale** dont :

-40 agents affectés aux tâches de prévention, de surveillance et d'intervention

-5 agents d'une nouvelle « brigade mobile d'environnement » chargée de la lutte contre les dépôts sauvages (associée à un dispositif « Allo Tarbes propreté » pour une intervention et un ramassage

immédiat), et de répression contre les incivilités (dégradations, tags, stationnements aux places handicapées),

-5 agents de sécurité des parcs,

-15 opérateurs formés et spécialisés en vidéo-protection

Réflexion sur un travail de patrouilles en trinômes plutôt qu'en binômes.

- Développer EFFICACEMENT la Vidéosurveillance :

*- Etablir un **audit de sûreté**, en collaboration avec la Gendarmerie (spécialistes), et généraliser la vidéosurveillance*

*- Constituer un « centre de surveillance urbain » et porter le volume à **150 caméras fixes** (squares, parkings, sorties de lycées ou écoles, places, parcs, boîtes de nuits, etc.)*

-Sécuriser des écoles :

-établir des diagnostics de sécurité dans les écoles et programmer en conséquence des travaux anti-intrusion,

-affecter des boîtiers d'alarme pour les chefs d'établissement,

-établir des PPMS (plans de prévention et mise en sûreté) en liaison avec le rectorat et instaurer la pratique régulière d'exercices PPMS

*+ 15 **contrats** d'agents de circulation et sécurisation des sorties d'école (« Papys et mamies » bénévoles impliqués, dans le cadre d'un contrat de solidarité intergénérationnel).*

-Lutter contre la mendicité et le vagabondage :

Préservation de l'ordre public et du libre exercice des activités commerciales.

Réserver des sites d'accueil municipaux pour l'hébergement temporaire des SDF plutôt qu'aux clandestins.

-Développer l'éclairage public :

-Développer et cibler l'éclairage public nocturne sur les sites à sécuriser en permanence (squares, places, centre-ville, grands axes, etc.)

-Améliorer l'efficacité de l'éclairage par la généralisation de systèmes de détection automatique

-Améliorer la protection de l'environnement et l'économie d'énergie par l'équipement systématique d'ampoules LED (ou panneaux solaires selon les études de couts que nous mènerons).

-Immigration :

La politique migratoire ne se gère pas au niveau communal mais national.

Néanmoins, le maire peut et doit agir :

-Refus de toute installation d'immigration clandestine sur le territoire de la commune, source d'oisiveté et d'insécurité supplémentaires.

Avec la liste RASSEMBLEMENT POUR TARBES, faire de TARBES une ville plus sûre !

Olivier MONTEIL

Conseiller régional d'Occitanie

Tête de liste Rassemblement Pour TARBES